



## RÉPONSE D'ORANGE CARAIBE

Consultation publique sur le modèle technico-économique calibré des coûts de réseau d'un opérateur mobile générique efficace actif respectivement sur les zones métropole, Antilles-Guyane et Réunion-Mayotte.

### **Version publique**

**Les paragraphes de la réponse entre [SDA...] relèvent du secret des affaires.**

## Synthèse

Orange Caraïbe se félicite de l'opportunité qui lui est donnée d'exprimer ses positions sur le nouveau modèle technico-économique calibré des coûts de réseau d'un opérateur mobile générique efficace actif respectivement sur les zones métropole, Antilles-Guyane et Réunion-Mayotte. Naturellement, l'analyse d'Orange Caraïbe présentée dans le présent document s'attache à apprécier la représentativité du modèle pour l'opérateur générique efficace de la zone Antilles-Guyane.

Dans la consultation publique publiée en mai 2013 par l'Autorité et relative à l'analyse des marchés de gros de la terminaison d'appel vocal fixe, vocal mobile et SMS des opérateurs en métropole et outre-mer pour la période 2014 - 2016, l'Autorité rappelait l'importance de ce modèle dont les résultats constituent un référentiel pour fixer les plafonds tarifaires à venir:

*« L'Autorité mène en 2013, parallèlement au processus d'analyse des marchés, des travaux de mise à jour de ses modèles de coûts technico-économiques, susceptibles d'avoir une influence sur l'évaluation du niveau de ces coûts incrémentaux, en raison de la prise en compte des évolutions des marchés (parc client et volume de trafic), des évolutions technologiques survenues ou en passe de survenir (sur le mobile : déploiement des évolutions HPSA et de la 4G, ... - sur le fixe : généralisation de l'interconnexion en mode SIP, ...), de la mise à jour des caractéristiques et des coûts unitaires (du fait des gains d'efficacité) des équipements utilisés par l'opérateur générique. Ces niveaux de coût seront un référentiel pour fixer les plafonds tarifaires à venir. »*

Il apparait donc primordial que les résultats de ces modèles soient fiables et représentatifs.

Lors des précédentes consultations entre 2008 et 2012 portant sur les modèles de coûts ultramarins, Orange Caraïbe avait sollicité l'Autorité afin de pouvoir disposer d'une documentation suffisamment détaillée permettant de mieux comprendre ces modèles CMILT.

Dans le cadre de la présente consultation, Orange Caraïbe tient à souligner qu'elle apprécie tout particulièrement que l'Autorité ait pu mettre à sa disposition une première version d'une telle documentation en français décrivant le nouveau modèle des coûts et invite l'Autorité à l'enrichir encore d'avantage notamment par une définition plus systématique de l'ensemble des paramètres du modèle.

Par ailleurs, Orange Caraïbe reste toujours fortement intéressée par une formation organisée par l'Autorité qui lui permettrait de progresser dans sa compréhension de ce modèle complexe et nouveau par rapport aux précédentes versions.

Orange Caraïbe a mené une analyse du modèle technico-économique calibré des coûts de réseau dans sa version d'octobre 2013 et restitué à l'Autorité ses principales conclusions sur les 3 axes suivants :

- 1- La représentativité de l'opérateur générique efficace de la zone Antilles-Guyane
- 2- Le calibrage du modèle
- 3- Les éléments permettant de définir le plafond de terminaison d'appel pour 2013



### S'agissant de la représentativité de l'opérateur générique efficace de la zone Antilles-Guyane :

Orange Caraïbe considère que l'opérateur générique efficace défini par l'Autorité dans le modèle en consultation n'est pas représentatif du marché et des opérateurs de la zone Antilles-Guyane, notamment par les choix réalisés dans le modèle sur les paramètres suivants pour lesquels Orange Caraïbe apporte des précisions dans le présent document.

- le parc de client et les usages de trafics associés,
- la mutualisation passive intra-opérateurs,
- les dates de déploiement des différentes technologies 3G,
- d'autres « Network design parameters », « switches and servers » et « utilisation factors,
- les coûts unitaires CAPEX et OPEX « unit costs ».

### S'agissant du calibrage du modèle de la zone Antilles-Guyane :

Après analyse de l'inventaire des actifs et des coûts OPEX, CAPEX et totaux et comparaison avec l'inventaire des actifs réseau constatés d'une part et des coûts réseau issus des comptes réglementaires audités sur les exercices 2010, 2011 et 2012 d'autre part, Orange Caraïbe considère que la version du modèle de coût objet de la consultation devra encore faire l'objet d'ajustements significatifs de la part de l'Autorité.

Ainsi, au regard des résultats de l'analyse faite par Orange Caraïbe sur le calibrage actuel du modèle de coût pour la zone Antilles-Guyane, nous devons conclure à la non représentativité du modèle dans sa version actuelle et invitons l'Autorité à faire évoluer celui-ci en tenant compte des retours argumentés qu'elle aura reçues de la part des différents opérateurs.

### S'agissant des éléments permettant de définir le plafond de terminaison d'appel pour le cycle 2014-2016 :

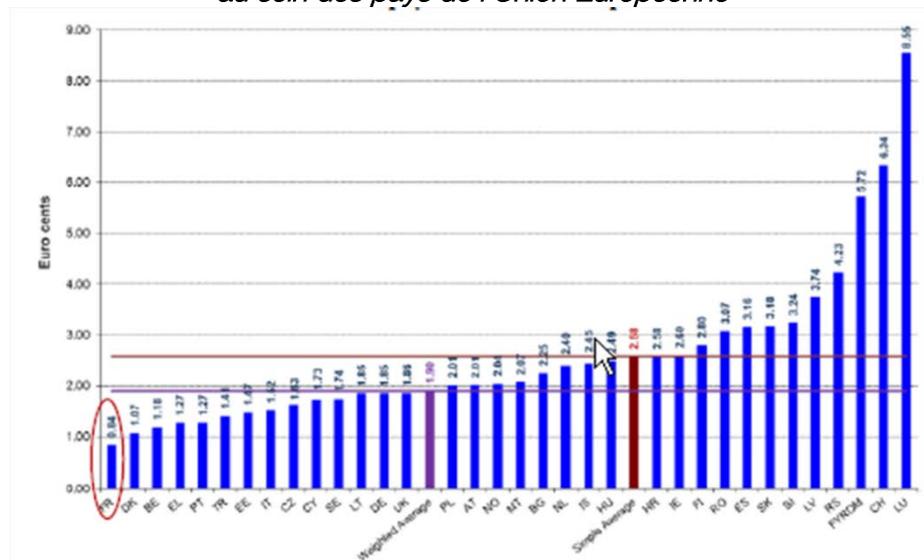
Dans son avis n° Avis n° 13-A-16 du 14 octobre 2013, l'Autorité de la Concurrence précisait :

*« Aujourd'hui, les TA vocal (fixe et mobile) de l'ensemble des opérateurs régulés sont conformes à la recommandation de la Commission européenne du 7 mai 2009 susvisée<sup>11</sup> : les TA vocal (fixe et mobile) des opérateurs sont symétriques et orientées vers les coûts incrémentaux de long terme d'un opérateur générique efficace. Ainsi, la TA vocal mobile s'élève aujourd'hui, pour la métropole, à 0,8 centime d'euro par minute et, pour l'outre-mer, à 1 centime d'euro par minute, ce qui fait aujourd'hui de la France le pays de l'Union Européenne dans lequel la TA vocal mobile est la plus basse d'Europe, comme illustré dans le graphique suivant. Cette situation s'explique notamment par le fait que l'ARCEP a été l'une des premières autorités de régulation nationale à appliquer la recommandation de la Commission précitée.*

...

*« Selon la dernière étude publiée par le BEREC (Body of European Regulators for Electronic Communications) en juin 2013, la moyenne pondérée des TA vocal au sein de l'Union Européenne s'élève à 1,90 ct€.* »

*Comparaison des terminaisons d'appel vocal mobile (moyenne)  
au sein des pays de l'Union Européenne*



« A ce jour, il peut être précisé que seul un nombre réduit de pays applique cette recommandation qui indique pourtant, dans son paragraphe 10, que « les ARN [Autorités de Régulation Nationale] doivent veiller à ce que les tarifs de terminaison d'appel soient mis en œuvre à un niveau de coût efficace et symétrique d'ici au 31 décembre 2012 (...) ». »

Le déséquilibre concurrentiel observé entre la France et les pays européens vient encore se renforcer sur la zone Antilles-Guyane vis-à-vis des autres pays proches non soumis à la réglementation européenne.

Comme rappelé par Orange dans sa réponse à la consultation de l'Autorité sur la TA de mai 2013, l'Autorité doit prendre en considération qu'Orange Caraïbe agit sur le marché des Antilles et de la Guyane, lui-même intégré à un marché Caraïbéen plus large, avec lequel il existe des interactions impactant nécessairement les enjeux concurrentiels.

Enfin, Orange Caraïbe souhaite attirer l'attention de l'Autorité sur l'usage qui sera fait des résultats du nouveau modèle des coûts incrémentaux pour définir la terminaison d'appel pour le cycle 2014-2016 pour la zone Antilles-Guyane et recommande de mettre ces résultats en perspective grâce aux résultats audités des comptes réglementaires d'Orange Caraïbe de 2010 à 2012.

En conclusion, compte tenu du faible niveau des plafonds de TA déjà atteint sur la zone Antilles-Guyane, des environnements concurrentiels des marchés européen, caraïbéen et sud-américain d'une part et des travaux importants qui nous semblent indispensables pour permettre à l'Autorité d'améliorer la représentativité du modèle de coûts sur la zone d'autre part, Orange Caraïbe recommande de maintenir les niveaux des plafonds de TA actuels.

[SDA ...]